

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE JURIDIQUE ET PORTÉE DU SDAGE.....	5
PRINCIPALES ÉTAPES DU PROGRAMME DE TRAVAIL.....	7
ACTIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES ASSEMBLÉES ET DU PUBLIC	9
IDENTIFICATION DES AUTORITÉS RESPONSABLES.....	11
MOYENS D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	12
ORIENTATIONS FONDAMENTALES ET DISPOSITIONS	13
1- REPENSER LES AMÉNAGEMENTS DE COURS D'EAU	15
1A Empêcher toute nouvelle dégradation des milieux	17
1B Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	18
1C Limiter et encadrer la création de nouveaux plans d'eau	21
1D Limiter et encadrer les extractions de granulats alluvionnaires en lit majeur	22
1E Contrôler les espèces envahissantes.....	24
1F Favoriser la prise de conscience.....	25
1G Améliorer la connaissance	25
2- RÉDUIRE LA POLLUTION PAR LES NITRATES	27
2A Rendre cohérentes les zones vulnérables avec les objectifs du Sdage.....	29
2B Inclure systématiquement certaines dispositions dans les programmes d'actions en zones vulnérables.....	30
2C En dehors des zones vulnérables, développer l'incitation sur les territoires prioritaires.....	31
2D Améliorer la connaissance	31
3 - RÉDUIRE LA POLLUTION ORGANIQUE.....	33
3A Poursuivre la réduction des rejets directs de phosphore	35
3B Prévenir les apports de phosphore diffus.....	37
3C Développer la métrologie des réseaux d'assainissement.....	39
3D Améliorer les transferts des effluents collectés à la station d'épuration et maîtriser les rejets d'eaux pluviales.....	39
4 - MAÎTRISER LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES	41
4A Réduire l'utilisation des pesticides à usage agricole	43
4B Limiter les transferts de pesticides vers les cours d'eau.....	43
4C Promouvoir les méthodes sans pesticides dans les villes et sur les infrastructures publiques.....	44
4D Développer la formation des professionnels	44
4E Favoriser la prise de conscience.....	44
4F Améliorer la connaissance	44
5 - MAÎTRISER LES POLLUTIONS DUES AUX SUBSTANCES DANGEREUSES	45
5A Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances.....	47
5B Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives.....	47
5C Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations	49
6 - PROTÉGER LA SANTÉ EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT.....	51
6A Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'alimentation en eau potable.....	54
6B Finaliser la mise en place des arrêtés de périmètres de protection sur les captages.....	54
6C Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages.....	54
6D Mettre en place des schémas d'alerte pour les captages en eau superficielle.....	59
6E Réserver certaines ressources à l'eau potable	59
6G Renforcer les contrôles sur les zones de pêche à pied.....	61
6H Maintenir et/ou améliorer la qualité sanitaire des zones et eaux conchylicoles.....	61
6I Mieux connaître les rejets et le comportement dans l'environnement des substances médicamenteuses	61
7 - MAÎTRISER LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU	63
7A Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins	65
7B Economiser l'eau	66
7C Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux.....	67
7D Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements	70
7E Gérer la crise.....	71

8 - PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES ET LA BIODIVERSITÉ.....	77
8A Préserver les zones humides	79
8B Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau de cours d'eau associées	80
8C Favoriser la prise de conscience	81
8D Améliorer la connaissance	81
9 - ROUVRIER LES RIVIÈRES AUX POISSONS MIGRATEURS.....	83
9A Assurer la continuité écologique des cours d'eau	85
9B Restaurer le fonctionnement des circuits de migration	86
9C Assurer une gestion équilibrée de la ressource piscicole	89
9D Mettre en valeur le patrimoine halieutique.....	89
10 - PRÉSERVER LE LITTORAL.....	91
10A Limiter l'eutrophisation des eaux côtières et de transition.....	93
10B Limiter ou supprimer certains rejets en mer	95
10C Maintenir et /ou améliorer la qualité des eaux de baignade	96
10D Protéger la qualité microbiologique des eaux destinées à la conchyliculture	96
10E Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement	96
10F Améliorer la connaissance et la protection des écosystèmes littoraux	97
10G Préciser les conditions d'extraction de certains matériaux marins.....	97
11 - PRÉSERVER LES TÊTES DE BASSIN VERSANT	99
11A Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin	101
11B Favoriser la prise de conscience.....	101
12 - CRUES ET INONDATIONS.....	103
12A Améliorer la conscience et la culture du risque et la gestion de la période de crise.....	105
12B Arrêter l'extension de l'urbanisation des zones inondables	106
12C Améliorer la protection dans les zones déjà urbanisées.....	108
12D Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables.....	109
13 - RENFORCER LA COHÉRENCE DES TERRITOIRES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES	111
13A Des Sage partout où c'est nécessaire.....	113
13B Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau.....	114
13C Renforcer la cohérence des actions de l'État	114
13D Renforcer la cohérence des politiques publiques.....	114
14 - METTRE EN PLACE DES OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIERS	115
14A Mieux coordonner l'action réglementaire de l'État et l'action financière de l'agence de l'eau.....	117
14B Optimiser l'action financière	117
15 - INFORMER, SENSIBILISER, FAVORISER LES ÉCHANGES.....	119
15A Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées.....	121
15B Favoriser la prise de conscience.....	121
15C Améliorer l'accès à l'information sur l'eau	122
OBJECTIFS.....	123
TABLEAU RECAPITULATIF DES MASSES D'EAU FORTEMENT MODIFIÉES	124
TABLEAU RECAPITULATIF DES MASSES D'EAU ARTIFICIELLES	140
TABLEAUX RECAPITULATIFS ET CARTES DES OBJECTIFS D'ÉTAT PAR MASSE D'EAU	141
Objectifs d'état pour les masses d'eau de cours d'eau.....	141
Objectifs d'état pour les masses d'eau de plan d'eau.....	292
Objectifs d'état pour les masses d'eau côtières et de transition	298
Objectifs d'état pour les masses d'eau souterraines.....	301
PROJETS SUSCEPTIBLES DE DEROGER AU PRINCIPE DE NON DETERIORATION	309